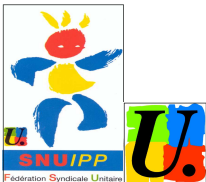


# Ecole les Lutins à Lucé : les faits !!!



La rentrée à l'école maternelle les Lutins à Lucé s'est déroulée dans des conditions déplorables. Le SNUipp/FSU et le SnuDi/FO ont décidé de rendre les faits publics pour relater ce qui s'est vraiment passé afin de rétablir la vérité et pour qu'une telle situation ne se reproduise pas.

## Le contexte :

Les relations entre la mairie de Lucé et les écoles sont dégradées depuis plusieurs années, l'interventionnisme de certains élus et de la responsable des affaires scolaires ayant créé un climat de tension.

## Chronique d'une rentrée catastrophique :

Vous trouverez en pages 2 et 3 l'historique de l'ensemble des éléments qui ont abouti à cette situation catastrophique. L'IEN et les représentants des syndicats (SNUipp/FSU et SNUdi/FO) étaient présents tous les jours dans l'école.

**Vendredi 30 août :** Pré-rentrée de l'équipe enseignante qui apprend par l'IEN de la circonscription qu'il n'y aura pas d'ATSEM pour faire la rentrée.

**Lundi 2 septembre :** L'IEN rencontre la mairie pour que les ATSEM soient présentes. A la surprise générale, le maire annonce que toutes les ATSEM de la ville de LUCE sont en droit de retrait (la procédure n'a pas été respectée, il s'agit d'une instrumentalisation) et qu'elles ne reviendraient que lorsque le DASEN aurait pris des décisions concernant les enseignantes de l'école. Le soir, nous organisons une réunion avec les parents d'élèves en présence des enseignantes pour expliquer la situation. Les parents d'élèves décident de faire une pétition de soutien à nos collègues.

**Mardi 3 septembre :** La rentrée se fait sans ATSEM. Suite à notre demande, l'Education nationale a mis des moyens supplémentaires en personnels (*RASED et maître surnuméraire*) pour que la rentrée puisse se faire. La situation est complexe mais nos collègues assurent leurs missions malgré l'absence d'ATSEM. Les parents d'élèves décident d'aller en mairie pour avoir des explications, qu'ils n'obtiennent qu'au bout de 45 minutes d'attente en salle des mariages en mairie de Lucé.

Dans un contexte électrique (*présence de forces de l'ordre dans la mairie*), le maire se comporte en véritable « démagogue » en mettant en scène les différentes plaintes qu'il a déposées auprès du procureur de la République. Le soir même, il « remet ça », échauffant les esprits vis-à-vis de notre collègue directrice en allant jusqu'à relater des « on-dit » et des témoignages d'enfants en public. La manipulation est flagrante, le maire sollicite même les parents d'élèves pour qu'ils portent plainte.

Nous demandons par courrier une intervention du préfet pour que la situation s'apaise. Aucune réponse et aucune action engagée.

**Mercredi 4 septembre :** Nous accompagnons une délégation de parents d'élèves chez le DASEN qui remet les choses en perspective mais la situation est très tendue. Devant l'Inspection académique, certains parents excités se sentent « missionnés » pour faire partir la directrice de l'école et pour qu'elle soit exclue de l'Education nationale.

**Judi 5 septembre :** Toujours pas d'ATSEM. La situation devient insupportable pour nos collègues même si l'administration a mis des TR en surnombre pour assurer la scolarisation des élèves.

**Vendredi 6 septembre :** Toujours pas d'ATSEM. Suite aux plaintes du maire et des ATSEM pour maltraitance et harcèlement, le Procureur rend ses conclusions :

**« Dès lors, et après analyse de cette procédure, que j'ai tenu à suivre personnellement, j'ai décidé, en l'absence de charges suffisantes de classer cette affaire sans suite ».**

Suite à cette décision de justice qui rétablit l'intégrité de notre collègue directrice, le DASEN demande au maire de Lucé par écrit, de réaffecter les ATSEM à l'école.

Le maire considère que l'affaire n'est pas close. Certains parents, ne se satisfaisant pas de cette décision de la justice républicaine, persistent dans l'agitation via les réseaux sociaux. Un groupe de pression se forme avec des pratiques sectaires.

Nos collègues se trouvant en grande difficulté, nous rencontrons sur l'école l'IA adjointe pour faire le point.

**Dimanche 8 septembre :** Des individus et certains parents d'élèves décident de bloquer l'école le lundi 9 septembre. La presse leur ouvre ses colonnes en relayant 2 jours de suite cet « appel ». Dans ce contexte, nous demandons au préfet d'intervenir pour que nos collègues soient protégés.

**Lundi 9 septembre :** Toujours pas d'ATSEM. L'école est bloquée par une vingtaine d'individus (dont un bon nombre n'était pas parents d'élèves) et les forces de l'ordre arrivent trop tard pour assurer la protection de la directrice qui reçoit l'ordre du DASEN, qui est sur site, de ne pas venir sur l'école. Durant le week-end, la serrure de l'école a été sabotée et le portail de la cour cadenassé, l'accès à l'école est donc impossible.

Nous arrivons à ouvrir l'école par l'intérieur en sautant par-dessus le portail de la cour. L'entrée dans l'école de nos collègues et des élèves se fait sous protection policière.

Pour assurer l'accueil des élèves, l'administration a mis en place deux enseignants par classe. Dans l'intérêt du service et pour sa propre protection, le DASEN retire l'emploi de direction à notre collègue.

**Mardi 10 septembre :** L'école est fermée pour cause de grève (mouvement social « retraites »). Nous accompagnons nos collègues pour faire valoir leur droit de retrait concernant les conditions de rentrée du lundi 9 septembre.

**Mercredi 11 septembre :** Le DASEN refuse le droit de retrait pour non-recevabilité. Il motive sa décision en laissant en place 5 enseignants supplémentaires (TR et RASED) sur l'école jusqu'à la fin de la semaine et en nommant un nouveau directeur à titre provisoire sur l'école. Il met aussi en place une cellule d'écoute sur l'école pour nos collègues.

**Judi 12 septembre :** Les ATSEM sont revenues mais la situation est complexe et tendue. Le DASEN était présent et a rencontré l'équipe enseignante.

**Vendredi 13 septembre :** Suite à une CAPD extraordinaire, le DASEN maintient la collègue directrice sur son poste dont elle est titulaire, mais lui retire son emploi de directrice malgré un vote unanime « contre » des délégués des personnels. Par conséquent, un poste d'enseignement provisoire lui sera confié après discussion avec la collègue.

Le directeur de l'école élémentaire voisine fera fonction sur l'école pour l'année.

**Lundi 16 septembre :** La rentrée s'effectue enfin dans des conditions « classiques » mais nos collègues sont très marquées par cette rentrée.

# POURQUOI UN TEL ACHARNEMENT ?

**Octobre 2012**, Des responsables de la Mairie de Lucé mettent en cause des directrices d'école, le fonctionnement de la mairie avec les écoles maternelle est compliqué . Cette démarche déstabilisante de la ville de Lucé inquiète les collègues Dans ce contexte. Les directeurs d'école maternelle de Lucé demandent aussitôt une rencontre avec les responsables de la Mairie afin d'éclaircir la situation, et de travailler en bonne entente avec la municipalité.

**14 novembre 2012**, réunion en Mairie

La municipalité interpelle les directeurs « *Au lieu de vous occuper des affaires de la Mairie, vous feriez mieux de voir ce qui se passe dans vos écoles... Vous n'êtes pas habitués à une autorité hiérarchique* »

Elle prétend que dans 3 écoles maternelles il y a du personnel en grande souffrance et que « **la mairie monte un dossier de**

**harcèlement moral à l'encontre de trois directrices d'école** ».

C'est la consternation ! Les directeurs interloqués demandent qui était visé ?

Réponse : « **Vous le savez très bien, certains d'entre vous ont un dossier épais comme ça à l'inspection...** »

**26 novembre 2012**, le Maire écrit à l'Inspecteur d'Académie, il confirme la **mise en cause de trois directrices**.

**Jugez vous-mêmes** avec ces quelques extraits de la lettre :

## « grande méconnaissance de son rôle de directrice »

*Lorsqu'a été abordée la question des affectations des agents sur le temps scolaire, (nom de la directrice d'école N°1) fait montre d'une grande méconnaissance quant à son rôle de directrice.*

## Trois directrices à l'origine du « profond malaise » des ATSEM

*Le directeur et les directrices ont été informés que la Ville disposait d'éléments et de témoignages d'ATSEM démontrant clairement des situations de profond malaise sur trois écoles.*

*Nous n'avons bien évidemment pas nommé les personnes concernées mais je tiens à vous préciser qu'il s'agit de (noms des directrices des écoles N°1 et N°2) et plus particulièrement de Madame DELAFOY qui harcèle quotidiennement les ATSEM.*

## « affectations malheureuses de directeurs en incapacité de manager des équipes... »

*Les agents mis à disposition des écoles maternelles n'ont pas à subir les conséquences d'affectations malheureuses de directeurs en incapacité de manager des équipes...*

## En conclusion : menaces de plainte si l'IA n'agit pas ....

*C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir examiner au plus vite la situation de l'école des Lutins qui me préoccupe plus particulièrement, sachant que sans changement, je me verrai dans l'obligation d'informer le Conseil Municipal afin qu'une délibération soit prise et transmise à Monsieur le Préfet, en parallèle au dépôt de plainte que nous effectuerons avec les agents.*

**30 novembre 2012**, l'inspectrice de circonscription informe les collègues concernées de l'intervention du Maire de Lucé pour que le DASEN sanctionne les collègues.

## De quoi s'agit-il ? que leur reproche-t-on ?

**L'une**, qui assure la direction de l'école depuis 15 ans, a toujours exercé en bonne entente avec les personnels communaux qui le confirment. **La deuxième** qui a accepté, sur demande de ses supérieurs de prendre la direction vacante de l'école, se voit demander de démissionner de ses fonctions de directeur. **La troisième** enfin, exerce au sein d'une équipe d'enseignantes soudées qui toutes se sentent tachées, insultées par les attaques que subit leur collègue directrice.

**7 décembre 2012** : les enseignantes de l'école des Lutins demandent rendez-vous au DASEN.

*« Nous venons d'apprendre votre intention de fusionner notre école avec l'Elémentaire Jean Zay ce qui entrainerait la remise en cause de la fonction de la Directrice des Lutins. Nous ne pouvons nous empêcher de mettre ce projet en relation avec les menaces et allégations de responsables de la Mairie de Lucé à l'encontre de la Directrice. (...)»*

Elles constituent un épais dossier de témoignages de parents, enseignants qui attestent des qualités professionnelles de la directrice, de son comportement ouvert et sociable, de son investissement ... et des interventions intempestives des représentants de la mairie. Une pétition de soutien a été réalisée par les parents contre la fusion et pour le maintien de la directrice en poste...

**13 décembre 2012** : Le DASEN reçoit la directrice des Lutins accompagnée de la responsable syndicale FO. Il lit le rapport que la responsable aux affaires scolaires a adressé au maire de Lucé. Terribles attaques contre la directrice : harcèlement des ATSEM et maltraitance physique d'enfants mais aucun fait (ni date, ni nom, ni même citation de propos rapportés).

Le 13 décembre au soir la directrice des Lutins confie son dossier à l'Autonome d'Eure-et-Loir qui dépêche son avocat.

**21 décembre 2013** : Le Maire écrit au procureur.

*L'inspection Académique connaît bien les pratiques de Madame Delafoy mais nous dit ne pas être en mesure de l'écartier de son poste, faute de preuves suffisantes.  
J'ai donc transmis à Monsieur l'Inspecteur d'Académie le rapport hiérarchique de la responsable de service et lui ai demandé de bien vouloir prendre de toute urgence une mesure conservatoire de retrait.  
Néanmoins, et c'est le sens de ma démarche, il serait regrettable que si la démarche aboutissait pour la ville de Lucé, une autre école se retrouve dans la même situation.*

Comment ne pas faire le lien entre le dernier paragraphe et la banderole brandie devant l'école le 9 septembre : « Non à la mutation ! Oui à l'expulsion » ?

**10 janvier 2013** : Audition des ATSEM. **Aucune ne porte plainte** pour harcèlement.

**17 janvier 2013** : Le conseil d'école extraordinaire à l'École Jean Zay écarte la fusion avec l'école des Lutins.

**29 janvier 2013** : L'Assemblée des enseignants réunis à l'école des Lutins avec les syndicats SNUDI-FO et SNUIPP/FSU demande audience au Maire « **afin de rétablir, au plus vite, dans toutes les écoles de Lucé, des relations et conditions de travail sereines. (...) dans l'intérêt du service public et de ses agents, qu'ils soient de l'éducation nationale ou municipaux** »

**8 février 2013** : Le maire signifie aux syndicats son refus de les rencontrer et produit un **FAUX**

*Monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale, qui a été informé par la ville des difficultés rencontrées par certains de nos agents, est intervenu dans les écoles concernées, preuve que les situations étaient avérées, l'une des directrices ayant même été retirée de ses fonctions.*

*En ce qui concerne l'école des Lutins, l'Education nationale se disant dans l'impossibilité de prendre une mesure conservatoire, malgré la gravité de certains faits qui nous ont été relatés, nous avons sollicité Monsieur le Procureur de la République afin qu'il réserve les suites à donner à ce type de situation.*

**La directrice citée n'a JAMAIS « été retirée de ses fonctions ».**

**Face aux problèmes rencontrés avec la Mairie, elle a, d'elle-même, renoncé à la direction d'école qu'elle occupait à titre provisoire.**

**Fin mai 2013** : La directrice reste en poste aux Lutins malgré toutes les « interventions » pour son départ.

**13 juin 2013** : 6 ATSEM se portent partie civile contre la directrice pour harcèlement moral.

**8 Juillet 2013** : Le procureur **classe sans suite** l'enquête sur le harcèlement moral s'appuyant sur le rapport de police indiquant qu'aucune des ATSEM n'a déposé plainte. Il y est spécifié que Mr Roy, conseiller juridique et élu de la ville de Lucé a confirmé que trois directrices d'établissement scolaire étaient visées, que deux d'entre elles avaient trouvé une solution.

Les « solutions » ? *L'une, à titre provisoire, a changé d'école, l'autre a fait valoir ses droits à retraite.*

*Elle écrit au DASEN en mars 2013 :*

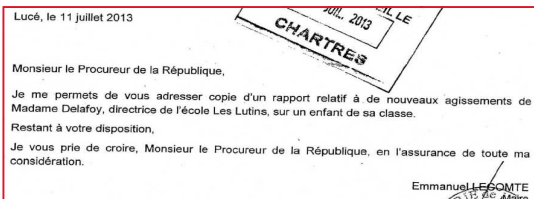
*« Informée du fait que ma collègue de l'école des Lutins est toujours mise en cause par la mairie de Lucé, je me permets de vous adresser des remarques qui me concernent puisque j'avais aussi été mise en cause (...)  
Pour ma part, je n'ai toujours pas eu d'excuses de la mairie ni des personnes qui m'ont mise en cause. »*

**11 juillet 2013** : Le maire informé du **classement sans suite sur le harcèlement** saisit le procureur pour **maltraitance sur mineur**.

**22 août 2013** : Le procureur interroge le DASEN sur les plaintes répétées déposées auprès de son parquet.

**28 août 2013** : Le DASEN répond au procureur

*En juillet 2013, une ATSEM accuse la directrice de maltraitance sur enfant. Le maire redépose plainte. Les enseignantes qui auraient été soi-disant témoins de ces brutalités démentent catégoriquement et par écrit. La maman de l'enfant concerné indique que l'enfant souhaite rester avec la directrice. Elle-même indique qu'elle a toujours eu de bonnes relations avec Mme DELAFOY.*



**ACTE I** : Trois directrices dans le « collimateur » de la Mairie. (réunion du 14 novembre et courriers de la mairie)

**ACTE II** : La directrice et l'équipe enseignante des Lutins demeurent un obstacle à l'ingérence de la Mairie. Le maire constitue un dossier de harcèlement moral pour obtenir le départ de la directrice. (21 décembre 2012)

**ACTE III** : 6 mois plus tard, n'ayant pas eu satisfaction, le maire relance la justice (plainte ATSEM).

**ACTE IV** : Le procureur classe sans suite (8 juillet). Le Maire monte un dossier de maltraitance à enfant (plus « médiatisable »...!) (signalement 11 juillet)

**ACTE V** : Classement sans suite (6 septembre). Le Maire estime « courtes » les conclusions du procureur et appelle les parents concernés à prendre leurs responsabilités.



## Appel à la vigilance et à la défense des principes républicains de Laïcité pour que ce qui s'est passé sur l'école Les Lutins ne se reproduise jamais dans aucune école.

Les organisations syndicales d'Eure et Loir FSU, CGT éduc, FNECFP FO témoignent toute leur confiance et apportent leur soutien à la directrice de l'école maternelle *Les Lutins* à Lucé, victime d'une odieuse campagne, ainsi qu'aux enseignantes de l'école.

L'enchaînement des évènements sur « les lutins » est le fruit d'une ingérence inacceptable et intolérable de certains élus de la municipalité de Lucé et en particulier du Maire. Comme nous l'avons montré cette politique municipale est présente sur les écoles de la commune et notamment sur les écoles maternelles.

Les enseignants travaillent avec les élus des municipalités pour faire fonctionner les écoles dans le respect du rôle de chacun. La responsabilité des contenus d'enseignement et l'organisation pédagogique est du seul ressort des enseignants qui sont des fonctionnaires d'état avec une hiérarchie d'état dans le cadre d'une mission de service public.

Le Maire et la municipalité ne sont pas « les patrons » dans l'Ecole et les Conseils d'école (instance consultative constituée de : élus, parents d'élèves, enseignants, DDEN, IEN) ne leur confèrent aucun pouvoir particulier à ce titre.

Le désengagement de l'état concernant l'éducation donne de plus en plus de pouvoirs aux élus locaux. Ce contexte favorise les prises d'initiatives locales qui mettent à mal l'école républicaine. Le décret « Peillon » sur les rythmes scolaires met en place une municipalisation de l'école qui va engendrer des inégalités territoriales importantes.

Le contexte idéologique du toujours moins d'état pour toujours plus de décentralisation a contribué à ce qui s'est passé sur cette école malgré les interventions du DASEN qui a protégé l'école et sa directrice. D'ailleurs aucune sanction n'est prononcée à l'encontre de la directrice de l'école. Au contraire, le DASEN continue de tout faire pour que notre collègue puisse exercer sa profession dans des conditions normales.

Le décret « Peillon » sur les rythmes scolaires n'est-il pas une brèche ouverte dans l'école républicaine ? Nous réaffirmons notre attachement à la Laïcité dans le respect des prérogatives de chacun. Nous exigeons que le statut de fonctionnaire d'État des enseignants soit respecté à Lucé comme ailleurs.

La section locale des DDEN d'Eure et loir, indignée par les conditions inacceptables de la rentrée scolaire à l'école maternelle des Lutins et la mise en cause intolérable de la Directrice et des enseignantes, considère qu'il s'agit d'une ingérence inadmissible dans la vie de l'école, extrêmement néfaste au bien-être des élèves

Elle affirme sa volonté de faciliter, dans le cadre de sa fonction officielle de médiateur, les relations entre tous les partenaires de l'école publique dans le respect des fonctions et des missions de chacun.

## Médias : amplification partielle !!!

**3 septembre** : Page 3 en entier, annoncée en page 1

**4 septembre** : Plus de la moitié en page 4, annoncée en page 1

**5 septembre** : Une de l'Echo annonçant article d'1/2 page en page 5, titres d'un centimètre

**6 septembre** : Après des colonnes entières où notre collègue a été trainée dans la boue avec mensonges, ragots présentés comme des faits, cet article était censé rééquilibrer les précédentes éditions et il se conclut par UN FAUX qui alimentera les éditions suivantes : « La directrice aurait déjà été mutée trois fois pour des questions de comportement »

**Est-il nécessaire de préciser que durant toute sa carrière, notre collègue n'a JAMAIS été mutée ! Elle a toujours été nommée dans le cadre de sa participation volontaire au mouvement !**

**ET ....**

**7 septembre** : en page 5 dans la rubrique « Faits divers », 1/6 de page où le « classement sans suite » apparaît au milieu de l'article en petits caractères.